

Délibérations du Vendredi 17 janvier 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 17 janvier 2025** en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR).

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 32

Étaient présent.es :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva Marie GOEPFERT, Idoli CASTRO, Quentin MAGOGÉAT, Marie-Karine LHOMMÉ, Pascale COLLIOT.

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Maxime HERVÉ, Olivier DAMOUR, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER, Denis MORTAMET

Usagers/ères : Tao MOUNIER, Philippe BISTON, Romain COUTURIER, Perrine RULLIER, Célia PASCALE, Louison MONTRADE, Emma CHAPON, Tom RIOUFOL, Sam TROUILLOUD, Célia SERIEYS, Clara SCHWARTZ.

Représenté.es : Sarah CORDONNIER, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD, Salem KHCHOUM

Invité.es : Catherine LEROUX, Annette PEIGNARD-GIROS, Florence FEUTRIE, Vincent BENOIST

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Arthur RAVIX

AVIS

MODIFICATIONS DE MAQUETTE POUR LA RENTREE 2025-2026

05 – Modifications de maquette pour la rentrée 2025-2026

Sont présentées en CFVU les demandes de modification de maquette pour la rentrée 2025-2026.

Question : Dans la préparation du travail de la CFVU, peut-on avoir des points d'alerte sur les documents, si le besoin s'en fait ressentir ? Pourquoi ces modifications de maquettes ?

Réponses : Oui, c'est déjà quelque chose que l'on fait, notamment pour les MCCC. Ici les maquettes présentées ne donnent lieu à aucune alerte. Concernant les modifications, tout un tableau de synthèse a été élaboré par la Direction de la Formation, qui explique le motif de demande de modification. Nous pouvons remettre les fiches de demandes de modification remplies pour chaque maquette.

Remarque : Cela pourrait-être une bonne chose d'avoir aussi l'état des maquettes antérieur à leur modification, ce qui nous

permettrait de faire des comparaisons.

Réponse : Il y a un certain nombre d'éléments dans le tableau récapitulatif, et la maquette indique où a lieu la modification.

Remarque : Avoir les documents pour cette année c'est déjà très bien. Il faut aussi savoir faire confiance aux équipes qui sont derrière, administrative et pédagogique.

Remarque : Les maquettes sont des documents très techniques, qui se prêtent assez mal à un outil et une procédure en ligne.

Réponse : Nous sommes en train de réfléchir à la mise en place d'un outil de pilotage de l'offre de la formation, qui nous permettra de gérer bien différemment les maquettes, et de répondre à de nombreuses demandes.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 32 Vote 01 – Avis favorable	24	0	6	2

CALENDRIERS DEROGATOIRES E-CANDIDAT

06 – Calendriers dérogatoires e-candidat

Sont présentés en CFVU les calendriers dérogatoires pour la campagne e-candidat LP – L2 – L3 – M2 – DU (ou M1 FC)

Question : Concernant le calendrier dérogatoire de l'ISPEF, la publication des résultats est le 5 septembre, et la rentrée étant la 2^{ème} semaine de septembre, cela laisse peu de temps aux étudiants venant d'une autre ville pour s'installer.

Réponse : Les réponses se font souvent avant le 5 septembre, et la période d'inscription est plus large que la seule rentrée. Cela permet d'accepter des étudiants ayant postulé tardivement. De plus la formation concernée s'effectue à distance (campus FORSE), laissant donc plus de latitude.

Question : Sur beaucoup de calendriers, il n'y a pas de 2^{nde} vague, d'autres ont des délais de candidature très restreints, certaines licences ne recrutent tout simplement pas sur la plateforme. E-candidat reste un dispositif de sélection, au même titre que Parcoursup ou Mon Master, que nous dénonçons.

Réponse : Pour la durée des campagnes, ici, c'est un public qui est déjà inscrit dans un cycle licence ou master, qui a donc un peu plus l'habitude d'un parcours d'inscription à l'Université.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 32 Vote 01 – Avis favorable	22	5	3	2

CAPACITES, CRITERES ET ATTENDUS E-CANDIDAT

07 – Capacités, critères et attendus e-candidat

Sont présentés en CFVU les capacités, critères et attendus pour la campagne e-candidat.

Question : Concernant le M2 PSTO, les attendus semblent incohérents. Dans les attendus, e-candidat ne concerne que les étudiants en reprise d'étude ayant quitté les études universitaires depuis au moins 3 ans, et la ligne d'en dessous indique que les étudiants ayant quitté les études universitaires depuis au moins 3 ans sont en régime FC. La ligne en question est une FI. Donc ce M2 n'admet en FI que des étudiant en arrêt d'étude depuis au moins 3 ans ? Pourquoi cette population plutôt qu'une autre ?

Réponse : C'est un problème lié entre deux notions très proches, la reprise d'étude et la FC. En effet, les deux lignes sont

formulées différemment. Nous pouvons retirer cette ligne du vote et demander des précisions à la composante

Question : Certains tableaux ne sont pas du tout ou très peu remplis, pourquoi ? Peut-on retirer également ces tableaux du vote ? Il faudrait tout de même que nous votions des tableaux en bonne et due forme, surtout si cela génère un risque de recours. Quels sont ces risques ?

Réponse : On peut nous opposer, en cas de non publication des critères, un traitement différent entre deux personnes ayant une situation similaire, donc une rupture d'égalité.

Remarques : La majorité des tableaux sont tout de même complets, et parmi les incomplets, la plupart des lignes sont complètes, donc nous pouvons ne voter que sur les lignes complètes, et ne pas voter les lignes incomplètes.

Les lignes incomplètes ne sont pas soumises au vote.

Les deux lignes du M2 PSTO ne sont pas soumises au vote.

Seules sont votées les lignes complètes.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 32 Vote 01 – Avis favorable	25	6	0	1

CAPACITES, ATTENDUS, CRITERES MON MASTER MEEF 1ER DEGRE

09 – Capacités, attendus, critères Mon Master MEEF 1er degré

Sont présentés en CFVU les capacités, attendus et critères du master MEEF 1^{er} degré, dont le recrutement sera géré par Lyon 1 pour l'ensemble du site de Lyon Saint-Étienne. Le document voté est plus complet que celui voté à la CFVU de novembre, et harmonisé entre les différents établissements.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 27 Vote 01 – Avis favorable	25	0	1	1

CONVENTIONS

10 – Conventions

Sont présentées en CFVU les conventions suivantes :

10.01 : Convention partenariale « Talents Lyonnais » Avenant numéro trois. L'annexe au présent avenant remplace l'annexe 2 de la convention partenariale « Classe Talents lyonnais » signée le 10 décembre 2021. Les autres articles de ladite convention restent quant à eux inchangés. De ce fait, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 63 500 euros de subvention pour l'année 2024-2025.

10.02 : Convention interuniversitaire relative à l'organisation d'un double diplôme entre les programmes de Master Français langue étrangère (FLE) de l'Université Lumière Lyon 2 et Maîtrise ès arts en études du bilinguisme de l'Université d'Ottawa L'Université d'Ottawa et l'Université Lumière Lyon 2 continuent de partager des intérêts communs et des objectifs scolaires semblables en matière d'enseignement et de recherche.

Elles souhaitent poursuivre la collaboration et la création de liens afin de renforcer ces domaines d'intérêt commun. Pour ces motifs, les établissements signataires ont décidé d'offrir un double diplôme de Master /Maîtrise dans le domaine de l'enseignement des langues et du bilinguisme.

10.03 : Avenant à la convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, et l'EPLPFA de VIENNE- SEYSSUEL pour la Licence Professionnelle mention Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement Parcours (MAEP) 2023-2027 L'avenant a pour objet la modification des annexes numéro un, numéro deux et numéro trois de la convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, et l'EPLPFA de VIENNE- SEYSSUEL pour la Licence Professionnelle mention Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement Parcours "Chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales" (MAEP) 2023-2027. L'université Lumière Lyon 2 percevra 67 012 euros grâce à la présente convention.

10.04 : Avenant à la convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, l'EPLPFA de Dardilly et l'EPLPFA de VIENNE SEYSSUEL pour Licence Professionnelle mention Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement Parcours "Nature en ville" 2023-2027 L'avenant a pour objet la modification des annexes numéro un, numéro deux et numéro trois de la convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, l'EPLPFA de Dardilly et l'EPLPFA de VIENNE- SEYSSUEL pour Licence Professionnelle mention Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement Parcours "Nature en ville" 2023-2027. L'université Lumière Lyon 2 touchera 30 374 euros au sein de cette convention.

10.05 : Avenant à la convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, l'EPLP la MARTINIÈRE-MONPLAISIR

10.06 : Avenant à la convention partenariat pédagogique
2024-CFMI-699 L'Université Lumière Lyon 2 et la collectivité souhaitent conjuguer leurs efforts dans un partenariat leur permettant de développer dans un cadre formel de leur volonté d'œuvrer conjointement afin de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire.

Nombre de présents ou représentés : 27 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	25	0	2	0

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Lyon, le 17 janvier 2025

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

